

## Lettre ouverte à Mgr Bernard Fellay, supérieur général de la FSSPX, par l'abbé Guillaume de Tanoüarn.

La diffusion de cette lettre est autorisée. | Page 1 sur 1 | <http://site.pacte.free.fr>

Monseigneur,

Alors que notre dernier entretien, au mois de décembre, avait été cordial et ne laissait pas présager l'extrémité où vous vous rendez, vous m'envoyez cette lettre, au ton très personnel, me signifiant que vous me considérez comme exclu, après vingt ans de service. C'est ce ton, ce sont les silences de cette lettre, les jugements hâtifs et malveillants qu'elle contient, qui m'ont décidé à publier une réponse. Je n'attaquerai jamais la Fraternité Saint Pie X, qui est et qui reste ma matrice spirituelle. Mais je crois de mon devoir de répondre à cette attaque personnelle, venant d'un supérieur en titre.

C'est un silence qui me frappe tout d'abord dans votre lettre, vous ne parlez pas de l'affaire de Bordeaux. Or le principal reproche que vous m'avez fait, oralement, les deux dernières fois que nous nous sommes vus, c'est de vous avoir indiqué, par écrit et publiquement, que votre devoir était d'organiser une structure rendant recevable l'appel juridique de M. l'abbé Laguérie. La mise au point que vous vous donnez l'air de faire dans le présent courrier souffre beaucoup de ce silence soudain de votre part, sur un sujet aussi brûlant. On se demande d'emblée si les griefs que vous énumérez sont bien ceux que vous nourrissez contre moi, alors que vous ne soufflez pas mot du premier d'entre eux, occasion de toute l'affaire et sujet quasi exclusif des deux entretiens que vous m'avez accordés depuis le mois d'août...

Au lieu de revenir sur cette question essentielle du droit d'appel dans la Fraternité, vous m'accusez d'avoir participé à un Congrès (qui fut un magnifique et paisible rassemblement catholique) contre la laïcité, le 6 février dernier à Paris. Les 1600 personnes qui y ont assisté apprécieront, alors que chacun a pu constater une véritable continuité entre le discours anti laïque des orateurs et le combat théologique de Mgr Lefebvre. Plus précisément encore, vous me reprochez un entretien que j'ai donné au journal *Minute*, dont vous dites vous-même qu'il a directement motivé mon non-renouvellement. Dans cet article, je défendais la doctrine traditionnelle de

l'Eglise sur la liberté religieuse, en montrant qu'il ne s'agit pas d'un problème poussiéreux et réservé à des spécialistes, mais d'une question cruciale pour l'avenir d'une société pluriculturelle comme la société française d'aujourd'hui. En réalisant cet entretien, là encore, j'avais conscience de poursuivre le combat de Mgr Lefebvre, ce combat dont on ne nous parle presque plus, contre Vatican II et pour la Royauté sociale du Christ. Il est piquant de voir que c'est cet article qui aujourd'hui motive directement mon exclusion de la Fraternité Saint Pie X, au seul prétexte que j'y annonce ma participation au Congrès !

Ce Congrès avait été soutenu dès le début par Mgr Williamson, qui, sollicité par vous, n'a jamais voulu retirer ses encouragements aux organisateurs, je suis bien placé pour le savoir ! Que vous le vouliez ou non, ce Congrès était un Congrès-maison ! Beaucoup de fidèles s'y sont rendus, comme moi, pour répondre à l'appel vibrant de votre confrère dans l'épiscopat. Ma participation n'était donc pas une désobéissance, au contraire : elle ne pouvait que renforcer la Fraternité Saint Pie X dont vous êtes le modérateur au moins pour quelques mois encore. C'est mon dédit précipité et contraint qui aurait causé un vrai scandale, en révélant publiquement un dissentiment non résolu entre deux évêques sacrés par Mgr Lefebvre. Dois-je vous rappeler qu'en 1999, vous aviez eu la même désinvolture envers les personnes et leur engagement, en tentant d'interdire, dix jours avant qu'il ait lieu, un Congrès de l'association 496, réuni sur le thème : *Une vraie repentance, Vatican II et ses excès ?* Nous avons obtenu toutes les autorisations du supérieur de district, mais vous aviez essayé – intervenant depuis Menzingen sans aucune connaissance du terrain – de casser l'entreprise, sans vous demander une seconde ce qu'aurait représenté le scandale d'une annulation hâtive comme celle que vous préconisiez. J'ai eu l'impression cette année de revivre la même situation...

Vous insistez lourdement sur l'entretien que j'ai donné au journal *Minute*, qui « vous a décidé - dites-vous - à ne pas poursuivre la

discussion », alors même que vous ne me reprochez aucune erreur doctrinale dans ce texte de trois pleines pages. Tout le monde sentira bien l'insuffisance de ce motif que vous agitez. Pour donner à votre décision un semblant de crédibilité, vous en êtes réduit à tenter de me diaboliser, en attendant à mon honneur sacerdotal. Il me semble vraiment que c'est l'occasion de citer le proverbe : « *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage* ». Vous écrivez par exemple sans plus de précisions que cela, comme pour motiver le non-renouvellement de mes engagements : « *Je ne connais pas de supérieur qui n'ait dû vous rappeler à l'ordre* », et vous me reprochez aujourd'hui « *une série impressionnante de manquements à nos statuts* » et « *une vie de désobéissance* ». Cette description que vous donnez de mon ministère, sans me connaître de près, et sans jamais m'avoir parlé vous-même de ce que vous me reprochez, je serais bien surpris que l'un de mes supérieurs directs depuis quinze ans lui donne quelque consistance que ce soit. Chacun reconnaît que je n'ai jamais refusé une mission, que je n'ai jamais cherché un poste et que, dans la chaîne de commande, je n'ai jamais été un poids. Vous me reprochez aussi de « *rester dans mon appartement* », comme vous l'écrivez élégamment. Vicaire à Saint-Nicolas, j'étais amené à recevoir beaucoup de fidèles ; professeur à l'Institut universitaire Saint Pie X et à l'Ecole Saint-Bernard, j'ai donné chaque année une bonne dizaine d'heures de cours par semaine ; j'ai créé de toutes pièces un centre de messes à Tournan-en-Brie ; par ailleurs j'ai toujours cherché à défendre et à illustrer les positions ecclésiales de la Fraternité Saint Pie X, dans diverses organisations – congrès, conférences, symposiums – toujours louées par mes supérieurs. J'ai créé deux revues, qui sont indépendantes financièrement. Cela fait beaucoup d'activité, pour quelqu'un à qui l'on reproche de rester dans son appartement ! Je note que, de tout cela, je n'ai pas un remerciement de votre part aujourd'hui...

Mais, direz-vous sans doute, c'est que vous refusiez de loger au prieuré. Monseigneur, est-ce que vous m'avez

posé la question ? Est-ce que vous vous êtes enquis personnellement des choses avant de poser votre jugement ? L'abbé de Cacqueray pourra vous dire qu'ayant un bras cassé, je lui avais fait la demande de n'avoir à me transporter, moi et ma bibliothèque, dans la toute petite chambre que j'occupais au Prieuré qu'à partir du 10 janvier. Cette demande avait été acceptée. J'étais donc dans une situation parfaitement légale. Las... Le 12 janvier, vous faisiez déjà mon procès, devant tous les prieurs du district, convoqués pour la circonstance, et vous riez de moi en lisant un document me concernant. Il s'agissait d'une vieille lettre de M. l'abbé Laguérie, qui, à vous entendre, devenait une pièce à conviction majeure dans le procès public que vous étiez en train de m'intenter. Ce rire si charitable et si responsable m'a fait comprendre qu'en tout état de cause votre décision était prise. J'en ai tiré les conséquences. Vous seriez mal venu de me le reprocher... Quant à la vie de communauté, je puis témoigner, sans citer aucun nom, que si vous utilisez pour tous les confrères parisiens les mêmes critères que pour moi, il ne restera plus beaucoup de membres de la Fraternité dans la capitale.

Mais le vrai problème n'est pas là. Dès le 8 décembre, sans jamais évoquer ce que vous alléguez aujourd'hui dans votre lettre, vous m'aviez déjà donné trois mois, comme on donnerait quinze jours à sa concierge pour vider le plancher. Ce faux-vrai renouvellement de mes engagements dans la Fraternité n'était pas probatoire. Il était vexatoire et aussi préparatoire... à cette exclusion de fait, que vous aviez d'ailleurs programmée et annoncée à plusieurs dizaines de confrères dès le 25 août 2004, et que l'on retrouvait, mentionnée dans les colonnes du *Figaro* le 27 août. Et s'il faut remonter plus haut, lorsque début juillet, vous me reprochiez « *des menées subversives au séminaire* », sans l'ombre d'un fait à l'appui de votre accusation, n'est-ce pas que vous aviez déjà mis en route contre moi la machine infernale de l'arbitraire et de l'exclusion, qui, depuis le début de

cette crise, vous tient lieu de gouvernement ?

Indice parmi d'autres de votre dessein mûrement pesé : l'adverbe "intégralement", que vous utilisez dans le libellé des conditions que vous m'aviez imposées début décembre. Il me faudra, disiez-vous, appliquer « *intégralement* » les statuts. Mais, Monseigneur, vous savez bien qu'aucun prêtre en ministère n'applique intégralement les statuts. Comment aurais-je pu les respecter "intégralement" ? Un exemple ? Les statuts prévoient quatre temps de prière commune par jour. A Saint-Nicolas du Chardonnet, la communauté à laquelle je suis rattaché, ces quatre temps n'ont jamais existé. L'une des seules règles disciplinaires que comportent nos constitutions se trouve donc bafouée. Et par conséquent, la condition posée et à laquelle on insistait que je souscrive, était impossible. Je me suis permis de la formuler autrement dans la lettre que vous m'aviez demandé de signer. J'ai écrit que je m'engageais à « *vivre intégralement dans la lumière des statuts* », ce que, bon an mal an, tous les prêtres tâchent de faire, ce que j'ai toujours tâché de faire, n'étant pas, quoi que vous ayez écrit, du genre prêtre à mi-temps.

Cette condition, telle que vous la formulez, parce qu'elle n'était pas réalisable, recelait donc une forme de chantage : « *Soyez sage, sinon je dirai que vous n'avez pas été "intégralement" fidèle aux statuts* ». Ce chantage est un moyen de gouvernement comme un autre, quand on manque d'autorité... Mais il faut bien reconnaître qu'il ne produit rien de bon.

Et il apparaît comme particulièrement odieux, lorsque le Supérieur, dans son gouvernement, n'applique ni le droit général de l'Eglise (voir *Pacte* n° 87, resté à ce jour sans réponse) ni le droit particulier de la Fraternité, consigné dans ces mêmes statuts justement. Vous m'aviez autorisé à renouveler mes engagements pour trois mois, en vertu de ce que vous jugiez des circonstances, c'est-à-dire selon votre convenance personnelle. Cette mesure, discriminatoire, était contraire à ces statuts alors même que vous me demandiez de les observer «

intégralement » : leur lettre (sans même parler de leur esprit) prévoit en effet que les engagements des membres de la Fraternité sont d'une durée d'un an, trois ans ou perpétuels. Votre décision à mon endroit symbolise bien, à elle seule, votre tendance récurrente à gouverner au-dessus des lois générales de l'Eglise et en Maître absolu des statuts de notre Institut, que vous interprétez à votre guise et que vous appliquez à votre convenance.

Lorsqu'on vous parle du texte des statuts, lorsqu'on vous fait remarquer que le supérieur d'un institut de vie commune sans vœux est là avant tout pour que ces statuts soient respectés, et pas pour les violer par ses décisions, vous répondez, superbe : « *Coutume vaut loi* ». Monseigneur, lorsque les juristes disent que « *coutume vaut loi* », ils parlent de la coutume immémoriale et pas de quelques dérapages, dont vous précisez curieusement par ailleurs qu'ils ont lieu dans l'hémisphère sud. Ces dérapages ne vous confèrent aucun droit !

Ce qui apparaît clairement dans vos manières d'agir, c'est votre mépris de la fraternité sacerdotale – que Mgr Lefebvre avait fondée non seulement comme une institution ecclésiastique mais comme une réalité morale et spirituelle. Craignez quant à vous d'entendre un jour ce que le Seigneur dit à Caïn : « *La voix du sang de vos frères dans le sacerdoce crie de la terre jusqu'à moi* ».

Combien de prêtres aujourd'hui quittent en silence cette arche que représentait la FSSPX parce qu'ils se sont sentis méprisés et rejetés. Un mot aurait suffi à les retenir et c'est un ordre qu'ils entendent aboyer à leur endroit. Ils sont nombreux les anonymes, je voudrais être un peu leur voix. Je ne parlerai pas ici du sort que vous avez fait subir en décembre 2001 au Curé Epiney, qui fut le premier et fidèle soutien du Séminaire providentiellement installé sur sa paroisse, et qui fut aussi le prêtre qui vous avait fait le catéchisme lorsque vous étiez enfant. Vous l'avez frappé d'interdit, en culpabilisant de "péché mortel" les fidèles qui allaient à sa messe. Motif de votre sévérité ? Ce

pasteur vénérable avait osé avoir un autre avis que le vôtre sur le bien spirituel d'un jeune prêtre, désorienté par les sept mutations en six ans que vos services lui avaient fait subir. Je ne parlerai pas non plus des prêtres allemands qui nous ont quittés, ni du simulacre de procès que vous avez organisé pour l'un d'entre eux à Menzingen, ce "procès" où vous étiez vous-même le grand juge et où votre staff unanime, recruté pour la circonstance ubuesque, fit chorus dans l'accusation. Je ne parlerai ni du Chili, ni de l'Argentine, ni des Etats-Unis ni de l'Inde où les dégâts de votre gouvernance ont été récurrents. Il faudra en parler un jour.

Je me limiterai, pour lors, aux prêtres français, et parmi eux, aux trois plus connus, que vous avez successivement évincés.

En M. l'abbé Aulagnier, c'est un père de la Fraternité Saint-Pie X que vous avez frappé. Avec son dynamisme légendaire, en dix-huit ans, il avait donné au district de France (le plus beau et le plus important de nos districts) la physionomie qu'il garde encore aujourd'hui. Il avait organisé des manifestations prestigieuses : le jubilé de Mgr Lefebvre et l'Anti-89. Face à un homme comme celui-là, c'est la piété et la gratitude qui devraient être de mise. Que de réalisations il pourrait faire encore ! Il a été simplement destitué, on l'a condamné à apprendre l'anglais alors qu'il avait passé 50 ans. Dans les années suivantes, vous l'avez harcelé, poussé à la démission, muté au Canada. Et puis vous l'avez viré. Pour un mot de travers. Comme si des futurs abbés Aulagnier, cela se trouvait tous les quatre matins, frappant à la porte de nos séminaires. Même si l'on ne partage pas son opinion sur l'urgence d'accords purement juridiques avec Rome, en tant que deuxième assistant l'abbé Aulagnier n'était-il pas fondé à donner son avis, fût-il différent du vôtre, comme il est différent du mien ?

Quant à M. l'abbé Héry, lui, il a été renvoyé avant de comprendre ce qui lui arrivait, parce que, soutenant fraternellement son prier, M. l'abbé Laguérie, dont il était l'avocat, il a lu un texte à propos duquel vos services

ont commis une suite de contresens. Devant le cas de ce prêtre, on a envie de crier : « *Mais si vous voulez gouverner, apprenez donc à lire et à comprendre ce que vous lisez* ». En réalité, sans doute aviez-vous parfaitement compris que l'interprétation que vous donniez au texte de l'abbé Héry n'était pas juste. Vous l'avez donnée pour mieux tuer. Simplement. Et vous avez décrété l'exclusion, en violation des règles les plus élémentaires de droit, sans chercher à comprendre. Sans essayer de rencontrer ce prêtre, qui était tout, sauf un rebelle, vous auriez dû le savoir, vous le saviez sans doute. Mais vous reveniez de trois semaines de vacances à Sierre, et vous n'aviez manifestement pas de temps à perdre pour un prêtre ! Vous l'avez donc fait exclure par le Supérieur de district.

M. l'abbé Laguérie est un symbole, le prêtre que les gens connaissent, bien au-delà de nos chapelles. Il est, en France, le symbole d'une parole libre et vraiment catholique. A l'heure où tous les évêques se taisent, cette force est inappréciable. Au sein de la Fraternité, M. l'abbé Laguérie, bâtisseur, a été aussi le symbole de l'esprit d'entreprise et de cette efficacité surnaturelle que Notre Seigneur a tant prisée sur la terre : « *C'est à leurs fruits que vous les reconnaitrez* ». Vous n'avez pas écouté la leçon de l'Evangile et vous avez traité le valeureux curé de Saint-Eloi à Bordeaux et de Sainte-Colombe à Saintes comme un jeune prêtre désobéissant. Loin de désobéir, il avait osé s'inquiéter de la gestion de nos séminaires. Mais lui, l'ancien, il n'avait pas le droit de manifester à des confrères, sous pli confidentiel, son inquiétude. Pourquoi ? C'est M. l'abbé Celier qui l'avouait ingénument au cours de la Conférence de presse qui eut lieu à Paris au début du mois de septembre : « *On n'a pas le droit, en tant que prêtre de la Fraternité, de ne pas être d'accord avec le Supérieur général* ». Parce que l'abbé Laguérie n'était pas d'accord sur votre gestion des séminaires, vous avez tenté de l'envoyer au Mexique, comme vous aviez envoyé l'abbé Aulagnier au Canada... Et puis vous l'avez exclu, lui

aussi. Sans recours. Sans appel. En violation du droit.

Monseigneur, j'ai envisagé ici les événements récents qui ont secoué notre Fraternité sous leur seul aspect disciplinaire. Il faudrait un autre courrier pour en venir au plus important et noter les déviations doctrinales qu'occasionnent les erreurs de gouvernement de ces derniers temps. L'un de vos porte-plume accrédités a déclaré récemment que nos statuts étaient équivalents à une règle religieuse, alors que ces mêmes statuts affirment clairement que la Fraternité saint Pie X est essentiellement cléricale (IV, 3). Il ajoutait que la Fraternité possède « *une juridiction ordinaire* » venant directement du pape, « *même à son corps défendant* », ce qui est contraire à tout ce qu'affirmait Mgr Lefebvre de notre légitimité suppléante et contraire aux travaux des abbés Pivert et Anglès, parus à l'occasion des sacres. Poursuivre dans cette voie, revendiquer pour la Fraternité une juridiction qui serait ordinaire, quoique indépendante du pape, et cela, au fond, à seule fin de justifier des décisions injustifiables et de préserver une sorte de monopole de droit de la Fraternité Saint-Pie X sur la Tradition de l'Eglise, c'est s'engager infailliblement sur une pente schismatique et détruire l'œuvre de restauration catholique dont vous assumez devant Dieu la responsabilité.

En tant que membre de la Fraternité, dans laquelle j'ai fait le 8 décembre dernier des engagements, qui, indépendamment de toute contrainte et conformément aux Statuts, valent au moins pour un an, je vous le demande : cessez donc d'accumuler les décombres ! Vous êtes en train de trahir l'œuvre de Mgr Lefebvre, en réduisant de facto la FSSPX à ses infrastructures matérielles, vous abandonnez le combat sacré pour l'avenir de l'Eglise en nous engluant tous dans des luttes intestines sans signification. Il faut d'urgence changer de cap,

**pour que vive la Fraternité Saint-Pie**

**X**

Abbé Guillaume de Tanoüarn

Ce 29 mars 2005